



Concevoir, fabriquer et vendre des protecteurs buccaux

Un protecteur buccal est un appareil intraoral porté durant l'exercice d'un sport de contact ou d'autres activités à risques dans le but de prévenir ou tout au moins réduire les blessures aux dents et aux tissus avoisinants. Il ne s'agit pas d'une plaque occlusale.

À la suite d'une évaluation, l'hygiéniste dentaire détermine la pertinence de concevoir et de fabriquer un protecteur buccal personnalisé et procède, le cas échéant.

Par la suite, l'hygiéniste dentaire informe le client des consignes d'usage, d'entretien et de vérification périodique de l'adaptation du protecteur buccal ou de son état afin de s'assurer qu'il n'est ni endommagé ni usé, et ce, dans le but de limiter les risques de préjudices buccodentaires.